

2  
( N° 50. )

Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 21 JANVIER 1840.

---

# RAPPORT GÉNÉRAL

**FAIT AUX CHAMBRES,**

*Par le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères,  
sur l'état de l'enseignement, etc., dans les univer-  
sités, pendant l'année 1839.*

2

---

*QUATRIÈME RAPPORT fait aux Chambres par le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, en exécution de l'art. 30 de la loi du 27 septembre 1835.*

---

MESSIEURS,

En venant, pour la quatrième fois, satisfaire au vœu de l'art. 30 de la loi du 27 septembre 1835, concernant l'enseignement supérieur, je crois devoir rencontrer d'abord une observation qui a été faite sur l'époque que j'ai choisie, chaque année, pour le dépôt de mon rapport.

On a regretté que ce dépôt n'ait point précédé le temps destiné à l'examen du budget du département de l'intérieur. Ce regret n'a pu être que le résultat d'une méprise.

En effet, pour satisfaire complètement à l'art. 30 de la loi, il faut absolument que l'année *budgétaire* dont s'occupera le rapport soit entièrement achevée; puisque, suivant le vœu du deuxième paragraphe de cet article, un état détaillé de l'emploi des subsides doit être joint à ce travail. Le rapport concernant l'année 1836 n'a pu vous être présenté qu'en 1837. C'est le 8 février que j'ai eu l'honneur de le déposer sur le bureau de cette Chambre; celui de 1837 l'a été le 9 février 1838, et je vous eusse soumis, à la même date, en 1839, le rapport sur l'année 1838, si les importantes discussions qui vous occupaient à cette époque, n'eussent rendu ce dépôt inopportun et n'eussent presque commandé de l'ajourner.

C'est le 20 mars 1839 que vous a été présenté mon dernier rapport. Le retard qu'a éprouvé la discussion des budgets de 1840 a permis cette fois de présenter celui qui concerne 1839, immédiatement avant cette discussion.

§ I.

ENSEIGNEMENT.

J'ai rendu compte, dans mes communications précédentes, de la marche suivie par le gouvernement pour mettre l'enseignement des universités en harmonie avec les dispositions de la loi. Il a été pourvu à tous les cours nécessaires et tous ont été fréquentés, en raison de l'importance que leur assignent les programmes des examens. C'est assez dire que l'on a continué à

négliger ceux que les dispositions transitoires de l'art. 68 de la loi tiennent en dehors de ces programmes.

Pour parer à cet inconvénient, il est nécessaire que la législature s'occupe du projet de révision de la loi de 1835 qui lui est soumis (1).

L'intérêt de l'enseignement a nécessité quelques nominations et promotions à l'université de Liège. Usant de l'art. 41 de la loi, le gouvernement a chargé M. le professeur extraordinaire Nypels, des cours de droit criminel et de droit militaire qui avaient été en souffrance, pendant l'année scolaire 1838 et 1839; cette circonstance a fourni l'occasion d'élever M. Nypels au rang de professeur ordinaire.

La retraite du professeur chargé du cours des éléments de droit civil, a ouvert à M. l'agrégé Godot une place à laquelle il avait acquis des titres par quatre années d'exercice : il a été nommé professeur extraordinaire et chargé du cours, en remplacement de M. Lambert Ernst.

La faculté de médecine avait éprouvé, depuis quelques années, des pertes très-sensibles, qui toutes n'avaient pas pu être réparées complètement; la mort de M. Leroy avait ajouté aux lacunes déjà existantes; et tout le zèle des autres membres de la faculté ne pouvait suffire à les combler toutes. Après de longues recherches le gouvernement a pourvu, par la nomination de M. le professeur Spring, au service des cours de physiologie humaine comparée et d'anatomie générale, auxquels il n'avait pu être complètement satisfait depuis la mort de MM. Fohmann et Leroy.

Les services rendus, depuis l'organisation des universités de l'État, par MM. les agrégés Schwartz et Th. Vaust, ont été récompensés par leur promotion au rang de professeur extraordinaire. ( Voir l'annexe n° 1.)

Les diverses facultés des universités n'ont négligé aucun des moyens qui peuvent assurer le succès de leurs élèves dans les épreuves difficiles qu'ils doivent subir devant les jurys.

A Gand, celle de *droit*, à Liège, celles de *médecine* et de *philosophie* ont institué des interrogations et des conférences régulières dont les effets heureux se sont déjà fait sentir.

A ces moyens de stimuler le zèle des élèves, les professeurs de médecine de Liège ont joint un élément puissant d'émulation, en instituant, parmi leurs élèves, des concours que j'ai autorisés, à titre d'essai, avant d'arrêter les réglemens qui doivent être pris en exécution de l'art. 32 de la loi.

Un concours a donc été ouvert, à l'université de Liège, entre les élèves de chacune des quatre années d'études de la faculté de médecine, sur toutes les branches de leur enseignement. Les prix décernés aux vainqueurs ont été distribués dans une cérémonie publique, le 25 juillet dernier.

Cette solennité a produit le meilleur effet et sur les élèves et sur le corps

(1) Depuis le 7 décembre 1838.

enseignant, ainsi que dans le public. ( Voir aux pièces justificatives le rapport de la faculté sur les concours, pièce n° 2.)

L'arrêté royal du 12 octobre 1838, inséré sous le n° 1 des pièces justificatives de mon rapport du 20 mars 1839, règle les conditions et le mode suivant lequel les universités de l'État délivrent les diplômes scientifiques dont il est question à l'art. 6 de la loi.

Dans le courant de l'année 1839, l'université de Liège a deux fois fait usage de la prérogative que lui confère, en ce point, la loi sur l'enseignement supérieur.

La faculté de médecine, après avoir fait subir au sieur Wacquant (Théodore), de Foets, grand-duché de Luxembourg, les examens prescrits par l'arrêté du 12 octobre, lui a décerné le grade scientifique de docteur en médecine, avec distinction.

La faculté de droit a décerné, d'après les mêmes dispositions, au sieur Guillou, de Ruremonde, le grade scientifique de docteur en droit.

Le départ de M. le professeur Bommart, pour aller occuper à Paris la chaire de construction à l'école royale des ponts et chaussées, a permis à ses collègues d'user, pour la première fois, du droit de décerner des diplômes honorifiques. ( Voir le même arrêté du 12 octobre 1838.)

Le talent de M. Bommart, ses connaissances étendues, la part qu'il avait prise à l'organisation de l'école du génie civil, comme le souvenir agréable qu'il avait laissé parmi ses collègues, justifiaient la distinction que l'on voulait lui accorder. La proposition en ayant été faite par la faculté des sciences, à l'unanimité, le conseil académique, dans sa séance du 26 novembre 1838, lui a décerné, aussi à l'unanimité, le titre de *docteur en sciences*.

Les écoles du génie civil, des arts et manufactures et des mines, ont complété, pendant l'année 1839, leur organisation, conformément aux réglemens qui vous ont été communiqués. (Rapport du 20 mars 1839.) Ces établissements fortement constitués, et déjà honorés de la confiance publique, ont imprimé, par leur exemple de régularité, une utile émulation aux autres facultés des universités de l'État. Les études générales ne tarderont pas à s'en ressentir d'une manière très favorable. Le concours éclairé de M. le ministre des travaux publics n'a pas peu contribué au succès des écoles spéciales, destinées d'ailleurs à fournir particulièrement des sujets aux administrations qui dépendent de son département.

L'école du génie civil de Gand se compose aujourd'hui de la manière suivante :

*École préparatoire* (correspondant à l'école polytechnique de France). Six professeurs dont deux pour les mathématiques; un professeur de physique, un professeur de chimie, un professeur d'architecture et un pour la littérature et l'histoire;

Deux répétiteurs, un répétiteur adjoint pour la physique et la chimie, un préparateur pour les manipulations chimiques et un maître de dessin.

*École spéciale* (correspondant à l'école des ponts et chaussées de France). Neuf professeurs; un pour le cours de constructions, un pour le cours d'hydraulique, de technologie, de comptabilité, d'administration des services des travaux publics et de calcul de l'effet des machines; un professeur de minéralogie et de géologie; un d'architecture et cinq professeurs pour les cours de physique et de chimie industrielles, d'économie sociale, de droit administratif, d'histoire naturelle (*zoologie*) et d'histoire naturelle (*botanique*); et enfin de deux répétiteurs pour les cours principaux, un répétiteur adjoint pour la physique et la chimie industrielles, et un maître de dessin.

Quatre surveillants détachés par le ministère des travaux publics du corps des ponts et chaussées, sont chargés de la surveillance des deux écoles.

Tout ce personnel enseignant, à l'exception des répétiteurs et maîtres, appartient au corps professoral de l'université.

Le nombre actuel des élèves dans les diverses divisions de l'école du génie civil s'élève :

*École spéciale.* — Ponts et chaussées : dans la division supérieure des élèves ingénieurs, première année d'études : 7. — 2<sup>e</sup> année d'études : 9.

Dans la division supérieure des élèves conducteurs, 1<sup>re</sup> année d'études : 6. — 2<sup>e</sup> année d'études : 12.

Le nombre total des élèves des ponts et chaussées est ainsi de 34.

*École préparatoire ou polytechnique.*

Division transitoire :	5 élèves internes	10 élèves libres.	. 15
2 <sup>e</sup> division :	7	» 8	» 15
1 <sup>re</sup> division :	7	» 5	» 12
Total.	<u>19</u>	<u>23</u>	<u>42</u>

Au mois de novembre 1839, 27 élèves se sont présentés pour subir l'examen exigé par l'art. 6 de l'arrêté du 18 octobre 1838.

Le jury en a admis 6, en a rejeté 5, les seize autres se sont retirés avant l'examen. Ce résultat doit être attribué à ce que la plupart des élèves dont il s'agit, avaient cru pouvoir se flatter d'une excessive indulgence de la part des examinateurs et avaient espéré que les programmes d'examen seraient rendus plus faciles. La publication des programmes officiels du département des travaux publics a mis fin à ces incertitudes et préviendra des échecs toujours fâcheux pour ceux qui les éprouvent. Maintenant, tous les élèves *internes* ou réguliers se soumettent à toutes les exigences de la discipline et fréquentent tous les cours prescrits à chaque division dans l'organisation de l'école.

*École des arts et manufactures et des mines.*

L'arrêté royal du 1<sup>er</sup> octobre 1838, qui met le mode de recrutement du corps des mines en rapport avec l'institution des écoles préparatoire et spéciale, a reçu sa pleine et entière exécution.

Ces écoles sont actuellement fréquentées par cent trois élèves répartis comme suit :

1<sup>o</sup> Élèves des cours transitoires, destinés à compléter les connaissances nécessaires pour les examens d'admission aux écoles préparatoires ou à la 2<sup>e</sup> division de l'école des mines . . . . . 22 élèves;

2<sup>o</sup> Admis à l'école préparatoire, 1<sup>re</sup> année . . . . . 11

3<sup>o</sup> Id., 2<sup>o</sup> id. . . . . »

*N. B.* Il y en avait sept qui ont été nommés conducteurs des mines, par arrêté du 16 décembre 1839.

4<sup>o</sup> Élèves conducteurs, 1<sup>re</sup> année. . . . . 26

5<sup>o</sup> Id., 2<sup>o</sup> id. . . . . 6

*N. B.* Il y en avait neuf dont trois ont été nommés conducteurs des mines, par arrêté du 4 novembre 1839.

6<sup>o</sup> Élèves ingénieurs, 1<sup>re</sup> année . . . . . 4

7<sup>o</sup> Id., 2<sup>o</sup> id. . . . . 2

8<sup>o</sup> Un élève pour l'école des arts et manufactures. En tout 72 élèves assujettis au régime intérieur.

Il faut ajouter à ce nombre 31 élèves non assujettis au régime intérieur, et qui ne suivent que les cours réclamés par les besoins de leur position.

Les élèves de l'école des mines ont été nommés ou confirmés par M. le ministre des travaux publics; tous, à l'exception de sept seulement, avaient fait leurs études préparatoires à l'université de Liège: ainsi, sur trente-huit élèves-conducteurs ou élèves-ingénieurs, 31 proviennent des écoles préparatoires de Liège.

Les élèves qui ont suivi l'école des arts et manufactures et des mines depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1836, l'ont fait avec tant de succès, que de vingt conducteurs des mines nommés depuis 1837, douze sont sortis de la dite école.

En résumé, les institutions fondées à Liège et à Gand dans le sein des facultés des sciences, dans le but de fournir des sujets capables aux services publics, sont parvenues à répondre complètement à l'attente du pays.

## § II.

### PERSONNEL ENSEIGNANT.

Peu de changements ont été opérés dans le personnel des professeurs des universités.

Un professeur extraordinaire a été nommé professeur ordinaire, c'est M. Nypels: les raisons de cette promotion ont été exposées plus haut. Trois agrégés ont été nommés professeurs extraordinaires; ce sont MM. Théodore Vaust, Godet et Schwartz. Le premier remplissait déjà les fonctions de chef des travaux anatomiques; le second a remplacé M. Lambert Ernst, passé à un autre établissement.

Enfin il a été pourvu au remplacement de feu M. Leroy, et à l'un des cours laissé sans titulaire par M. Fohmann, au moyen de la nomination de M. Spring au poste de professeur ordinaire de la faculté des sciences.

Le personnel enseignant des universités de l'État, se compose, au 1<sup>er</sup> janvier 1840, de la manière suivante. (*Voir l'annexe n<sup>o</sup> 1.*)

*Faculté de philosophie et lettres.*

6 professeurs ordinaires, dont . . . . .	3 à Gand et 3 à Liège.
11 professeurs extraordinaires, dont . . . . .	4 » 7 »
1 agrégé . . . . .	0 » 1 »

*Faculté de droit.*

8 professeurs ordinaires, dont . . . . .	4 à Gand et 4 à Liège.
7 professeurs extraordinaires, dont . . . . .	4 » 3 »
1 agrégé . . . . .	0 » 1 »

*Faculté de médecine.*

9 professeurs ordinaires, dont . . . . .	5 à Gand et 4 à Liège.
11 professeurs extraordinaires, dont . . . . .	5 » 6 »
3 agrégés, dont . . . . .	2 » 1 »

*Faculté de sciences.*

10 professeurs ordinaires, dont . . . . .	4 à Gand et 6 à Liège.
10 professeurs extraordinaires, dont . . . . .	6 » 4 »
4 maîtres aux écoles spéciales, dont . . . . .	2 » 2 »
6 répétiteurs . . . . .	3 » 3 »

Voici quelle est la statistique générale des élèves fréquentant les universités de l'État.

Inscriptions du 2<sup>e</sup> semestre de l'année académique 1838-39. (Le résultat des inscriptions du 1<sup>er</sup> semestre de cette année est mentionné à la page 6 de mon rapport du 20 mars 1839.)

	Gand.	Liège.
Faculté de droit . . . . .	41	77
Id. médecine . . . . .	74	85
Id. philosophie . . . . .	48	35
Id. sciences . . . . .	61	51
Écoles spéciales . . . . .	90	90
Total . . . . .	<u>314</u>	<u>338</u>

Ce résumé présente le total, non des inscriptions réunies des deux semestres, mais celui des élèves inscrits pendant les deux semestres, sans qu'il y ait double emploi. C'est donc 652 élèves qui ont pris inscriptions aux universités de l'État, pendant l'année académique 1838-1839.

Ces inscriptions ont rapporté en émoluments aux professeurs, y compris le quart réservé :

A Gand . . . . .	fr. 19,621 14
A Liège . . . . .	22,478 43

L'année académique 1839-1840, commencée le 1<sup>er</sup> octobre dernier, a réuni, dans les deux universités, 697 inscriptions effectives, réparties comme suit :

	Gand.	Liège.
Faculté de droit . . . . .	47	64
Id. médecine . . . . .	78	81
Id. philosophie . . . . .	73	38
Id. sciences . . . . .	122	45
Écoles spéciales . . . . .	76	103
Total . . . . .	396 (1)	331

dont on rétranche 30 élèves connus, mais

qui ont négligé le recensement. . . . . 30

366 inscriptions effectives.

Le nombre des élèves qui fréquentent actuellement les cours des universités de l'État, s'élève donc à 727. Chiffre qui dépasse de 91 celui de l'année dernière.

On doit reconnaître que l'institution des écoles des services publics est pour beaucoup dans cet accroissement ; mais on peut aussi remarquer que la faculté des sciences n'est pas la seule qui se soit augmentée, et que le nombre s'est élevé aussi dans toutes les autres.

Je me plais à rendre hommage au zèle que MM. les professeurs des deux universités de l'État déploient dans l'exercice de leurs fonctions ; plusieurs d'entre eux emploient même les vacances d'une manière utile à l'enseignement. Le gouvernement ne manque jamais, quand il le peut, de saisir l'occasion d'encourager ce zèle et de lui fournir le moyen de se signaler. Profitant d'un semestre pendant lequel le cours d'archéologie pouvait ne point figurer au programme, j'ai accordé à M. Roulez un congé qui vient d'expirer, et que ce professeur a utilisé dans l'intérêt de son enseignement, en accomplissant un voyage scientifique en Italie.

M. le professeur Burggraeve a été chargé de visiter quelques collections anatomiques d'Allemagne et de Hollande, pendant les grandes vacances, et de faire, à son retour, un rapport sur sa tournée.

Une maladie grave a tenu, pendant toute l'année, M. le professeur Houdet éloigné de sa chaire, mais, grâce au zèle de son collègue M. Lutens, l'enseignement n'en a pas souffert.

La santé de M. De Block a aussi contraint ce professeur à demander un congé. Mais il a été assez heureux pour ne pas être obligé de profiter de tout le temps qui lui avait été accordé. Les cours confiés à ce professeur n'ont pas été en souffrance.

S. M. a récompensé, pendant la dernière année académique, les services rendus à l'État par les universités, en décorant de son ordre l'administrateur inspecteur de l'université de Liège, et un professeur de chaque faculté dans chacun des deux établissements.

Ce sont, à Liège :

MM. Dupont, pour la faculté de droit,

Lemaire, pour les sciences, et

Lesbroussart, pour la philosophie et les lettres, et, pour la médecine,

M. Leroy, enlevé à l'université dans le mois de janvier 1839 ;

A Gand :

MM. Haus, pour le droit,

Kluyskens, pour la médecine,

Timmermans, pour les sciences, et

Derote, pour les lettres.

### § III.

#### MATÉRIEL.

L'art. 7 de la loi du 27 septembre 1835, porte que : *des subsides seront accordés aux universités, pour les bibliothèques, jardins botaniques, cabinets et collections et pour subvenir à tous les besoins de l'instruction.*

Le même article ajoute que : *les dépenses pour l'agrandissement, l'amélioration et l'entretien des bâtiments affectés aux universités sont à la charge des villes où sont fondés ces établissements.*

C'est afin de subvenir à tous les besoins mis à la charge de l'État par le § 1<sup>er</sup> de l'article prérappelé, que l'on porte au budget une somme de cent mille francs.

Mon précédent rapport est entré dans les détails les plus circonstanciés touchant la nature et le montant de chacune des dépenses ordinaires ou extraordinaires reprises sous le titre de *matériel des universités*. Il serait oiseux de revenir sur ces explications qui sont entre les mains de chacun des membres de la législature.

Je dois seulement appuyer sur ce point que le gouvernement se borne à pourvoir aux dépenses mises par la loi à sa charge, et qu'il laisse aux villes de Gand et de Liège celles qui leur sont imposées par le § 2 de l'article précité. J'ai eu, dans le courant de l'année dernière, l'occasion de rappeler à l'administration communale de Liège les véritables intentions de la loi à cet égard.

Le terrain qui servait autrefois de jardin botanique à l'université de Liège a été, pour sa majeure partie, enlevé à cette destination. La construction d'une

nouvelle aile ajoutée aux bâtiments de l'université, celle du conservatoire de musique, de l'école des arts et manufactures, et des mines, ainsi que l'établissement d'un chemin de halage le long de la Meuse, ont tellement rétréci le terrain, qu'il a fallu en chercher un autre où placer le jardin botanique et les serres. La ville de Liège a fait l'acquisition d'un très beau terrain, de la contenance de cinq hectares; le plan de l'architecte pour l'arrangement de ce jardin et la construction des serres est conçu dans des proportions qui dépassent, il est vrai, les besoins du service de l'université, mais qui assureraient à la ville de Liège non seulement une agréable promenade publique, mais encore un fort beau monument.

Un subside a été demandé par la ville de Liège au gouvernement pour l'aider à supporter les frais de l'exécution de ce projet. Le gouvernement, en présence de l'article de la loi cité plus haut, n'a pas cru pouvoir demander aux Chambres un crédit pour cet objet; d'autant plus que le moment n'est pas éloigné où les serres du jardin botanique de Gand devront être reconstruites et agrandies, et que l'allocation du subside réclamé par Liège serait un précédent dont on pourrait se prévaloir en cette circonstance.

Je vais avoir l'honneur de passer en revue les divers services auxquels il a été pourvu en 1839, au moyen de l'allocation que vous avez votée, et d'indiquer les accroissements qu'ont reçus les cabinets.

#### *Bibliothèques.*

GAND.—La conservation des livres exige la reliure et c'est un point qui paraît avoir été négligé pendant long-temps à la bibliothèque de Gand, puisque, d'après un calcul que j'ai fait faire, il faudrait une somme de fr. 40,000 pour faire relier tous les livres de ce dépôt qui ne le sont pas. La somme de fr. 400 que l'on consacre annuellement, depuis quelque temps, à cet objet, a dû être portée à fr. 1,200, chiffre qui devra être maintenu pendant plusieurs années. Ne pouvant point relier tous les livres, on pourvoira d'abord à ceux dont l'usage est le plus journalier.

La ville de Gand a accordé une somme de fr. 1,200 pour l'impression du catalogue de la bibliothèque : le premier volume a paru, il comprend tous les ouvrages de jurisprudence au nombre de 4,359 numéros. Le 2<sup>e</sup> volume qui doit paraître en 1840, sera consacré à l'histoire du pays.

La bibliothèque s'est augmentée, en 1839, de 2,000 volumes, y compris les dons du gouvernement.

On a complété la section de jurisprudence, qui se trouve être la partie la plus riche du dépôt.

Dans la philosophie et les lettres, les acquisitions ont eu principalement pour but de compléter la série des bons philosophes modernes, allemands, français et de l'école écossaise; l'histoire générale et la numismatique ont aussi fait de notables achats.

La section des sciences s'est enrichie de plusieurs grands ouvrages d'hydro-

graphie et des mathématiciens italiens qui manquaient complètement à la collection, tels que Brunacci, Bidone, Oriani, Lothieri et autres.

La section de médecine, l'ophthalmologie, l'hygiène et la pathologie étaient peu ou point représentées. On a acquis pour ces parties les ouvrages importants de Weller, Sichel, Juncken, Beer Von Ammon, Mackensie, Bénédic, etc. Celui de Von Ammon seul, qui forme 2 vol. in-fol. avec planches, coûte fr. 106.

Des lacunes bien grandes existent encore dans la collection de deux parties des sciences naturelles : la zoologie et la botanique. Malheureusement les ouvrages qui traitent de ces sciences sont si coûteux, parce qu'ils consistent surtout en planches, que l'on ne peut en acquérir que de loin en loin.

Le bibliothécaire continue de compléter la série des journaux politiques du pays ; mais il y consacre plus de démarches que d'argent ; car c'est au moyen de dons qu'il tâche d'y parvenir. Le nombre des lecteurs a été de 15 à 20 par jour, et celui des ouvrages prêtés aux professeurs, de 5,000 environ.

LIÈGE.—La bibliothèque s'est enrichie, cette année 1839, de 2,173 volumes, dont 594 donnés par le gouvernement (1) et des particuliers.

On s'est attaché principalement dans les achats à satisfaire aux demandes des facultés, à pourvoir aux besoins les plus pressants de chaque division, et à continuer ou à compléter les ouvrages pris par abonnements.

Parmi ces acquisitions il s'en trouve de très importantes, telles que l'ouvrage d'Ehrenberg sur les infusoires, et la collection complète du trésor de numismatique et de glyptique, en 20 vol. in-fol.

La partie des mémoires académiques s'est enrichie de 446 dissertations, envoyées par les universités de Cracovie, Gottingue, Fribourg, Bonn, Rostock, Zurich, Helsingfor, Marbourg, Erlangen, Berlin, Breslaw et de l'athénée de Hambourg.

La bibliothèque de l'université de Liège, dont la création ne date que de 1817, ne possède pas, ainsi que les autres dépôts de ce genre, un fonds considérable d'anciens ouvrages ; il en est cependant de ce nombre dont l'acquisition est vivement réclamée, et c'est un objet de dépense de plus.

La troisième salle de la bibliothèque, que la ville de Liège a fait construire, est achevée ; il reste à la pourvoir de rayons et cette dépense incombe au budget de l'État : on parviendra à la couvrir, sans demander de majoration de crédit, en restreignant, pendant quelques années, les services qui pourront supporter quelques réductions momentanées.

(1) Lorsque cette indication : *donné par le gouvernement*, se rencontre dans ce rapport, il faut entendre par là que les objets dont il s'agit ont été acquis sur d'autres fonds que ceux des universités. Ainsi, par exemple, quand on distribue les exemplaires des ouvrages auxquels le gouvernement a souscrit pour encourager les auteurs, les universités en reçoivent leur part.

*Collections d'histoire naturelle.*

**GAND.** — *Botanique.* — Le jardin botanique est bien tenu; il continue à être au courant de la science. Ainsi que je l'ai dit plus haut, il va falloir construire de nouvelles serres. La ville, d'accord avec M. l'administrateur inspecteur, s'occupe de cet objet.

*Zoologie.* — Cette collection (dont le fond provient de doubles envoyés du cabinet de l'université de Leyde à Gand, en 1820 et 23), s'améliore chaque jour. Une grande augmentation a eu lieu dans la série des genres intéressants, pour les élèves qui se destinent à l'étude de l'anatomie et à la physiologie comparée. Outre les acquisitions nombreuses faites en 1839, au moyen du subside, le cabinet a reçu des dons importants du gouvernement et de M. le comte d'Hane, administrateur-inspecteur de l'université. Ce fonctionnaire a donné, cette année, un jeune orang-outang, un tigre, un percnoptère, un lophophore, l'*euplocomus ignitus*, mâle et femelle, et le rare faisan Soemmering, tous objets de premier choix.

*Anatomie humaine et comparée.*

De nouvelles préparations ont continué à enrichir le cabinet d'anatomie humaine qui mérite déjà d'être cité.

La plupart des séries ou des systèmes d'organes ont été complétés. *L'organogénésie* surtout a acquis de précieuses préparations. La collection *d'anatomie pathologique* continue à se former. Le nouveau règlement des amphithéâtres et des cliniques, qui place les autopsies cadavériques sous la direction du professeur d'anatomie pathologique, favorisera l'accroissement de cette collection.

Le voyage scientifique, entrepris récemment par le professeur, dans le but d'examiner les collections de quelques universités étrangères, permettra à ce dernier de tenir son cabinet au niveau de la science et même de le placer au premier rang.

**LIÈGE.** — *Botanique.* — Le cabinet de physiologie et d'anatomie végétale a reçu une collection de dissections de plantes fossiles, de la houille, de jayets, précieuse pour l'enseignement, surtout dans un pays où la houille abonde.

Le professeur a fait l'acquisition d'un *micromètre découpeur*, au moyen duquel on coupe et l'on mesure à la fois les plus petits organes; d'un instrument de Soemmering pour les injections au mercure, instrument qu'il a modifié pour le faire servir aux injections des plantes. Il a fait confectionner à Liège les instruments pour mesurer les forces ascensionnelles de la sève, et pour constater l'absorption des arbres.

*Jardin.* — Le catalogue des graines récoltées a été publié, comme les années précédentes, il indique 3,115 espèces.

De nouvelles relations établies par le professeur ont procuré de nouveaux dons et de nouveaux moyens d'échange. Ce professeur, pendant son voyage en Angleterre, a fait l'acquisition d'un poêle d'Arnott, à température constante,

et d'une grande machine à transplanter les arbres. Elle sera surtout utile lorsque l'on transportera les plantes au nouveau terrain.

*Zoologie.* — Le nombre d'espèces dont s'est enrichi cette année le cabinet, est de 60 mammifères, 27 espèces d'oiseaux, 2 reptiles rares et 125 poissons. Ce relevé comprend les 11 mammifères et 25 oiseaux donnés par le gouvernement (1), et une centaine de poissons et de quelques crustacés, recueillis sur les côtes d'Espagne par M. le professeur Lesoinne, qui en a fait don à l'université.

*Anatomie humaine et comparée.*

Le cabinet d'anatomie comparée s'est enrichi de plusieurs pièces remarquables. Le conservateur de ce cabinet a continué ses travaux de préparation, relatifs à l'organisation d'animaux de différentes classes.

Vingt-quatre belles préparations de M. le professeur Vaust, ont augmenté la richesse de la précieuse collection d'anatomie formée par feu M. le professeur Fohmann.

La collection d'anatomie pathologique, commencée depuis 1837, s'est successivement augmentée de diverses lésions d'organes recueillies dans les cliniques et à l'amphithéâtre anatomique. Le nombre des pièces s'élève déjà à près de 150.

Le catalogue, que l'on tient toujours au courant, fait connaître sommairement les caractères anatomiques que présente chaque altération organique et rappelle les principaux phénomènes morbides qui, pendant la vie, ont accompagné la lésion; et toutes les fois que cela a été possible, la désignation de la pièce est accompagnée de tableaux, mis en regard, où sont décrits succinctement, d'un côté, les symptômes, et de l'autre les caractères anatomiques et pathologiques qu'elle présente. Les caractères de la lésion ainsi rapprochés facilitent la comparaison, permettent de saisir sans peine les rapports et les dépendances réciproques et font mieux ressortir toute l'importance de l'étude de l'anatomie pathologique.

*Minéralogie et géologie.* — La collection minéralogique a été rangée suivant la nouvelle classification de M. le professeur Dumont, publiée dans les mémoires de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles.

Ce cabinet s'est enrichi d'une collection de minéraux divers, d'une série de fossiles de l'Élifel et d'une collection de fossiles des terrains tertiaires du bassin de Paris.

Le mobilier s'est augmenté de deux belles armoires et d'un grand nombre de cuvettes à placer les échantillons de minéraux.

(1) Provenant de la collection achetée l'année dernière, en Hollande, en compte à demi par le musée de Bruxelles et le gouvernement.

*Cabinets de physique et laboratoires de chimie.*

GAND. — Quoique de nombreuses acquisitions aient été faites depuis la réorganisation du haut enseignement, et que le cabinet de physique de l'université de Gand soit déjà l'un des plus riches du pays, il reste encore d'importantes dépenses à faire pour combler des lacunes qui existent dans certaines parties; indépendamment des nouvelles découvertes qui doivent successivement venir augmenter la collection.

La plus grande part du crédit consacré à la chimie, a été absorbée par l'achat des matières premières dont on fait usage dans les manipulations auxquelles sont exercés les élèves de la faculté des sciences et du génie civil. Le reste a été appliqué à l'entretien du laboratoire et à la confection de quelques armoires vitrées.

Il en a été de même pour la matière médicale. Quant au laboratoire de métallurgie, devenu nécessaire pour l'enseignement des élèves du génie civil, il sera établi en 1840.

LIÈGE. — Le cabinet de physique a acquis, entr'autres instruments, un appareil pour la polarisation circulaire et elliptique; un autre pour la diffraction de la lumière, un nouveau magnéto-électro-moteur, par le docteur Neefs, un appareil magnéto-électrique pour produire, par des aimants, tous les effets de la pile voltaïque; un micromètre à double image, par Borhn; l'appareil de Melloni, pour la chaleur, une collection de cristaux pour la polarisation de la lumière; un chronomètre excellent de Molineaux et une roullale d'inclinaison avec niveau, etc.

La collection de modèles pour le cours de géométrie descriptive continue à se former.

La collection des produits chimiques s'est accrue, en 1839, de 350 échantillons nouveaux, qui portent le nombre actuel à 1,347.

La plus grande partie de ces produits a été préparée, au laboratoire même, par les soins du professeur, du préparateur et des élèves qui ont fréquenté le cours de manipulations chimiques.

La collection des instruments a également reçu une augmentation assez notable, par l'acquisition de 27 appareils nouveaux.

L'enseignement de la chimie industrielle et de la métallurgie et de la docimasia ayant pris une grande extension, les professeurs de cette branche réclament une augmentation de crédit pour subvenir aux besoins de ces cours.

Le laboratoire de pharmacie est aussi un objet de dépense assez considérable; il rend, il est vrai, de grands services à l'enseignement de l'université.

*Collection d'instruments de chirurgie.*

GAND. — Cette collection étant très complète, il suffit de la tenir au courant des nouvelles inventions; elle a été pourvue, cette année, d'une nouvelle

armoires, ce qui a permis de classer plus convenablement les pièces et de les espacer davantage.

**LIÈGE.** — Le subside alloué a été employé à l'achat des instruments nécessaires pour compléter les parties déjà existantes, et pour exercer les élèves à opérer sur les sujets fort nombreux qui leur ont été présentés pendant l'année. Les instruments nouveaux pour les maladies des dents ont été aussi très utiles dans les leçons où l'on s'est occupé de ces affections, en général si négligées.

Les instruments orthopédiques sont assez nombreux et permettent de faire comprendre aux élèves les principes qui régissent la construction des appareils. On s'est attaché, cette année, à l'acquisition de ceux qui ont rapport aux difformités du tronc et des jambes.

#### *Archéologie et numismatique.*

**GAND.** — La somme consacrée au médaillier est ordinairement de 600 fr. par an; cependant, lorsqu'une occasion se présente d'acquérir, dans la vente de quelque cabinet renommé, des médailles que l'on trouve rarement dans le commerce, on n'hésite pas à dépasser ce crédit ordinaire. C'est ce qui est arrivé cette année que la vente du cabinet de M. le baron d'Auvin offrait une trop belle occasion pour ne pas en profiter.

Comme l'intention du gouvernement n'est pas de faire du cabinet de Gand un médaillier général, on s'attache particulièrement à compléter celles qui concernent l'histoire du pays, ou qui intéressent l'histoire de l'art ou de la science archéologique.

**LIÈGE.** — Le cabinet de médailles de l'université de Liège n'a reçu aucun accroissement cette année. Le cours d'archéologie n'ayant pas encore pu être donné, à défaut d'élèves, on n'a pas jugé à propos de faire pour cette collection une dépense que l'on pouvait remettre.

Je viens de présenter rapidement l'état des différentes collections qui constituent le matériel des universités. Mon travail aurait dépassé les bornes ordinaires, si j'étais entré dans tous les détails propres à faire connaître, soit leur richesse, soit les lacunes qu'on y remarque encore.

En résumé, le but que se propose le gouvernement dans les acquisitions, c'est moins de former des collections tout-à-fait complètes, que de procurer à l'enseignement tout ce que réclame la spécialité de chaque cours.

Sous ce rapport, les dépôts de nos universités ne tarderont pas à être cités, tant pour leur bonne administration que pour les ressources qu'ils présenteront.

#### § IV.

#### ADMINISTRATION.

**PERSONNEL.** — Les modifications suivantes ont été apportées au personnel administratif des universités. (*Voir annexe n° 3.*)

**A GAND.** — Deux nouveaux conducteurs des ponts et chaussées ont été mis

à la disposition du département de l'intérieur pour remplir, à l'école du génie civil, les fonctions de surveillants.

Il a été créé une place de préparateur pour le cours d'anatomie comparée, et le sieur Charles Blommaert, candidat en sciences, a été nommé à ce poste aux appointements annuels de six cents francs.

Le traitement de 1,200 fr., alloué au conservateur du cabinet de physique et de préparateur pour les leçons de chimie, a été porté à 1,800 fr., en considération des services du titulaire.

Les traitements du conservateur du laboratoire de chimie et du préparateur de chimie et pharmacie, ont été portés l'un à 1,000 et l'autre à 1,200 fr. Celui des appariteurs des deux universités a été élevé à 1,200 fr. en raison de la réduction d'émoluments que le régime du jury d'examen fait subir à ces employés.

A LIÈGE. — Le traitement du chef des travaux anatomiques a cessé d'être à la charge du trésor, par suite de la nomination du titulaire au poste de professeur extraordinaire.

Quelques mutations ont eu lieu par suite de décès et de retraite volontaire; mais sans occasionner aucune majoration de traitement.

*Règlements.* — Vers la fin de l'année 1839, j'ai pris un arrêté à l'effet de déterminer les jours de fête pendant lesquels les cours des universités vauqueront, indépendamment des vacances réglées par la loi. Cette mesure était impérieusement nécessitée par les abus qui résultaient d'anciennes habitudes que l'autorité des professeurs n'avait pu combattre efficacement. Les autorités universitaires tiendront strictement la main à l'exécution de ce règlement, pris dans l'intérêt des étudiants. (*Voir l'annexe n° 4.*)

*Bourses.* — Les bourses d'études ont été conférées, suivant les principes établis par la loi, en n'ayant égard qu'au mérite relatif des pétitionnaires.

Dans la collation de 1840 :

L'université de Gand a obtenu 12 bourses, dont 10 anciennes.

»	Liège	»	19	»	13	»
»	Louvain	»	25	»	21	»
»	Bruxelles	»	4	»	4	»

Les bourses de voyages ont été conférées, sur la proposition du jury,

Pour la philosophie et le droit :

Au sieur Parfait Namur, de Thuin, docteur en droit;

Pour les sciences et la médecine :

Aux sieurs :

Arsène-Victor Pigeolet, de Nivelles, docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements;

Philippe-Jacques Van Meerbeek, de Malines, docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements;

Arsène Claes, de Diest, docteur en médecine, et Auguste Haessebroucq, d'Ardoye, docteur en médecine.

Une des deux bourses destinées aux lettres et au droit n'a pas pu être conférée, à défaut de propositions des jurys pour cette partie.

§ V.

JURYS D'EXAMEN.

La loi du 29 mars 1839 a maintenu, pour un an, le mode de nomination des jurys contenu dans l'art. 41 de la loi du 27 septembre 1835. Elle a aussi prolongé pour la même durée, y compris la première session de 1840, les effets de la loi du 27 mai 1838, concernant les dispositions transitoires relatives aux examens.

Je joins, ainsi que je l'ai fait chaque année, le tableau statistique des résultats des examens subis devant les jurys, pendant les deux sessions de 1839. (*Voir n° 5.*)

Suivant le vœu du § 2 de l'art. 30 de la loi du 27 septembre 1835, j'ai l'honneur de soumettre à l'inspection de la Chambre l'état général et détaillé de l'emploi des subsides votés pour le service des universités, exercice de 1839. (*Voir l'annexe n° 6.*)

*Le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères,*

**DE THEUX.**

## ANNEXE N° 1.

TABLEAU général du corps enseignant dans les universités de l'État.  
1<sup>er</sup> janvier 1840.

GRADES.	N° D'ORDRE.	NOMS DES PROFESSEURS DE GAND.	TRAITEMENTS ANNUELS.	N° D'ORDRE.	NOMS DES PROFESSEURS DE LIÈGE.	TRAITEMENTS ANNUELS.	TOTAL GÉNÉRAL.
<b>FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.</b>							
<i>Professeurs ordi- naires</i> .....	1	Ph. Derote.....	6,000	1	J. D. Fass.....	6,000	
	2	G. G. Russmann.....	6,000	2	Ph. Lesbroussart....	8,400	
	3	J. E. G. Roulez.....	6,000	3	J. G. Bormans.....	6,000	
<i>Profess. extraor- dinaires</i> .....	1	G. P. Serruro.....	4,000	1	L. J. Dehaut.....	4,000	
	2	H. J. Moke.....	4,000	2	E. Tandel.....	4,000	
	3	F. Huact.....	4,000	3	A. Borguet.....	4,000	
	4	P. A. Lentz.....	4,000	4	J. F. X. Wurth.....	4,000	
	"	"	"	5	P. Burggraef.....	4,000	
"	"	"	6	A. Hennau.....	4,000		
"	"	"	7	N. Schwartz.....	4,000		
<i>Aggrégé</i> .....	"	"	"	1	E. Lavalleye.....	"	
			34,000			48,400	82,400
<b>FACULTÉ DES SCIENCES.</b>							
<i>Professeurs ordi- naires</i> .....	1	A. Timmermans.....	6,000	1	J. F. Lemaire.....	6,000	
	2	H. Margerin.....	6,000	2	M. Gloeseneer.....	6,000	
	3	E. Manderlier.....	6,000	3	Ch. Morren.....	6,000	
	4	E. Lamarle.....	6,500	4	J. N. Noel.....	6,000	
	"	"	"	5	Th. Lacordaire.....	6,000	
	"	"	"	6	Spring.....	6,000	
<i>Profess. extraor- dinaires</i> .....	1	J. Kickx.....	4,000	1	A. Lesoinne.....	4,000	
	2	Cantraine.....	4,000	2	A. H. Dumont.....	4,000	
	3	J. Plateau.....	4,000	3	J. B. Brasseur.....	4,000	
	4	L. Roelandt.....	4,000	4	L. G. De Koninck...	4,000	
	5	J. Maroska.....	4,000	"	"	"	
	6	C. De Cuyper.....	4,000	"	"	"	
<i>Ingénieur en chef des mines</i> .....	1	"	"	1	J. A. S. Devaux.....	2,000	
<i>Sous-ingénieur..</i>	2	Manlius.....	1,200	1	J. Roucloux.....	600	
	1	T. Lambert.....	600		(Vacat.) décédé.....	600	
<i>Conducteurs répé- titeurs</i> .....	2	A. Grosbès.....	600	"	"	"	
	1	Simonis.....	2,000	1	J. P. Schmit.....	2,000	
<i>Maîtres de dessin.</i>	2	Vansanton.....	1,500	2	DeFossez.....	1,500	
	1	Lefrançois.....	2,000	1	P. Chandelon.....	2,000	
<i>Répétiteurs</i> .....	2	H. Valerius.....	1,500	2	J. Martinowski.....	1,500	
			5 7900			62,000	120,100
				A reporter.....		202,500	

GRADES.	N° D'ORDRE.	NOMS DES PROFESSEURS DE GAND.	TRAITEMENTS ANNUELS.	N° D'ORDRE.	NOMS DES PROFESSEURS DE LIÈGE.	TRAITEMENTS ANNUELS.	TOTAL GÉNÉRAL.
---------	-------------	-------------------------------------	-------------------------	-------------	--------------------------------------	-------------------------	-------------------

## FACULTÉ DE MÉDECINE.

					Report.....		202,500
<i>Professeurs ordi- naires</i> .....	1	J. F. Kluykens.....	6,000	1	M. Lombard.....	6,000	
	2	F. E. Verbeek.....	6,000	2	Ch. Frankinet.....	6,000	
	3	C. A. Van Goetsem..	6,000	3	A. F. G. Raikem....	6,000	
	4	J. Guislain.....	6,000	4	F. Voltem.....	6,000	
	5	P. J. Hensmans.....	6,000	"	"	"	
<i>Profess. extraor- dinaires</i> .....	1	J. G. De Block.....	4,000	1	H. Simon.....	4,000	
	2	A. Burggraeve.....	4,000	2	J. G. Royer.....	4,000	
	3	F. J. Lutens.....	4,000	3	V. Delavacherie....	4,000	
	4	P. Houdet.....	4,000	4	N. Anciaux.....	4,000	
	5	J. J. Van Roosbroeck.	4,000	5	H. Sauveur.....	4,000	
	"	"	"	6	Th. Vaust.....	4,000	
<i>Agrégés</i> .....	1	F. Soupart.....	"	1	G. P. N. Peters-Vaust.	2,500	
	2	H. Kluykens.....	"	"	" <sup>(1)</sup>	"	
			50,000			50,500	100,500

## FACULTÉ DE DROIT.

<i>Professeurs ordi- naires</i> .....	1	J. J. Haas.....	9,000	1	P. J. Destriveaux....	6,000	
	2	P. J. Nelis.....	6,000	2	E. Dupont.....	9,000	
	3	E. Balliu.....	6,000	3	A. G. V. Dupret....	6,000	
	4	J. B. Minne-Barth...	6,000	4	J. S. G. Nypels.....	6,000	
<i>Profess. extraor- dinaires</i> .....	1	J. B. Molitor.....	4,000	1	H. Defooz.....	4,000	
	2	F. Laurent.....	4,000	2	F. Kupfferschlaeger.	4,000	
	3	H. Lefebvre.....	4,000	3	É. V. Godet.....	4,000	
	4	F. De Kemmeter....	4,000	"	"	"	
<i>Agrégé</i> .....	"	"	"	1	J. F. Thimus.....	"	
			43,000			39,000	82,000

*Fonctions extraordinaires rétribuées.*

Les directeur et inspecteurs des études aux écoles du génie civil, des arts et manufactures et des mines..... 8,000

TOTAL..... fr. 393,000

(1) M. Peters-Vaust touche ce traitement, non en qualité d'agrégé, mais comme directeur et préparateur du laboratoire de pharmacie.

## ANNEXE N° 2.

Liège, le 14 août 1839.

*A Monsieur l'administrateur-inspecteur de l'université de Liège.*

MONSIEUR L'ADMINISTRATEUR,

Les professeurs de la faculté ont mis en vigueur le règlement sur les concours que M. le ministre de l'intérieur a bien voulu accueillir.

Cette première épreuve a été très satisfaisante et il est déjà démontré que cette mesure donnera une forte impulsion aux études universitaires. Nous avons l'honneur de vous transmettre les divers jugements portés par la faculté.

*Prix de 1<sup>re</sup> année.* — (Anatomie, physiologie, hygiène. — Trois concurrents.)

Les concurrents ont traité les questions avec talent, aucun d'eux n'est resté en-dessous de la tâche qui lui a été imposée; entre les réponses, la plus précise et par conséquent la plus digne d'être couronnée, est celle de M. Delbovier (Auguste), d'Ouffet.

*Prix de 2<sup>e</sup> année.* — (Pathologie et thérapeutique générale, pathologie et thérapeutique spéciale, matière médicale. — Deux concurrents.)

Les élèves qui ont concouru ont fait preuve de connaissances solides et étendues; les questions ont été résolues de manière à mériter des éloges, surtout par M. Wilmart (Alexandre), de Vinalmont, auquel la faculté a donné le prix.

*Prix de 3<sup>e</sup> année.* — (Pathologie chirurgicale, médecine légale. — Deux concurrents.)

Les candidats ont présenté des réponses qui décèlent un savoir profond, étendu, et un jugement sain; cependant, l'un d'eux, ayant mieux rempli les conditions imposées, a remporté la palme sur son concurrent, c'est M. Daenen (Jean-Lambert), de Maestricht.

*Prix de 4<sup>e</sup> année.* — (Médecine opératoire, accouchements, anatomie pathologique. — Un concurrent.)

Dans cette épreuve, l'on a encore rencontré les qualités qui appartiennent à l'élève distingué, et qui ont rendu digne du prix, M. Wacquant (Théodore), de Foetz (Luxembourg.)

Les professeurs, chargés des divers cours de clinique, ont présenté leurs rapports sur les aides de clinique dignes des prix d'encouragement. La faculté a arrêté que ces prix devaient être décernés de la manière suivante :

*Clinique interne.* — Service de M. Lombard, à M. Wilmart, déjà nommé.

Service de MM. Frankinet et Raikem, à M. Borlée (Joseph-Auguste), de Huy.

*Clinique externe.* — Un prix à M. Scheid (Paul), de Haut-Bellain; un prix partagé entre MM. Dejace (Pierre-Joseph), de Flémalle, et Massart (Jean-Lambert), de Jupille.

*Clinique ophthalmologique.* — A M. Wacquant, déjà nommé.

Agréez, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de notre haute considération.

Nous avons l'honneur d'être

Vos très humbles serviteurs.

*Le doyen de la faculté,*

*Signé, F. VOTTEM.*

*Le secrétaire de la faculté,*

*Signé, ANCIAUX.*

## ANNEXE N° 3.

TABLEAU du personnel administratif des universités de l'État. Janvier 1840.

N° D'ORDRE.	FONCTIONS.	UNIVERSITÉ DE GAND.		UNIVERSITÉ DE LIÈGE.	
		NOMS.	TRAITEM.	NOMS.	TRAITEM.
1	Administrateur-inspecteur .....	J.-B. D'Hane.....	6,000	D. Arnould.....	6,000
2	Bibliothécaire.....	Voisin.....	4,000	Fiess.....	4,000
3	Sous-bibliothécaire.....	J.-F. Delaval.....	1,200	M. Grandjean.....	1,200
4	Aide-bibliothécaire.....	P. Vandormeersch.	800	F. Legrain.....	800
5	Gardien à la bibliothèque.....	C. Mathys.....	300	„	„
6	Conservateur de chimie, etc.....	E. Vandongheyn..	1,200	P. Chandelon.....	„ (1)
7	Préparateur, id., et de pharmacie...	M. Hensmans.....	1,000	F. Hanon.....	500
8	Conservateur du cabinet d'histoire nat.	F. Denduyts.....	1,260	A. Carlier.....	1,500
9	Id. id. d'anatomie comparée.	Blommaert.....	600	H. Lambotte.....	1,200
10	Préparateur du cabinet de physique..	Bernaert.....	1,800	L. Sauvage.....	693
11	Jardinier en chef.....	A. Donckelaer....	1,260	P. J. Deville.....	1,200
12	2 <sup>d</sup> jardinier.....	J. Donckelaer....	900	„	„
13	Appariteur.....	E. P. Pinchart....	1,200	H. Joassart.....	1,200
14	Idem.....	P. J. Devilleis...	1,200	R. Marchal.....	1,200
15	Prosecteur.....	E. Meulewaeter...	1,000	C.-J. Depas.....	1,050
16	Chef de clinique interne.....	„ (2)	„	Louis Doignée...}	630
17	Id. externe.....	„	„	Al. Wilmar.....}	630
18	Id. des accouchements.....	„	„	P. F. Remy.....}	630
19	Id. ophthalmologique.....	Ch. Tierlinck.....	1,000	B. Deroilte.....}	300
20	Surveillant à l'école spéciale.....	Geswein.....	400	„	„
21	Idem.....	Crocq.....	400	„	„
22	Concierge.....	M. T. Warlop.....	550	H. J. Michel.....	525
23	Garde-consigne à l'école spéciale....	L. J. Delbecq....	900	F. Claes.....	900
24	Huissier et portier.....	T. J. Nuytens.....	550	And. Matherne...	550
25	Idem.....	M. Story.....	550	J. Leroy.....	550
26	Garçon d'amphithéâtre.....	T. Mys.....	420	L. Husson.....	500
27	Concierge à la clinique.....	„	„	J.-B. Snellinckx...	250
28	Prosecteur-adjoint, prépar. d'anatomie.	„	„	A. Delbovier.....	„ (3)
29	Ouvriers du jardin botanique.....	„	3,000	„	3,000
		Total.....	31,490		29,008

(1) Cet employé ayant été porté dans le tableau n° 1, en qualité de répétiteur, son traitement ne figure plus ici.

(2) A Gand les chefs de clinique sont nommés et rétribués par le conseil des hospices, sur la présentation de la faculté.

(3) Cet employé, nommé par le ministre, est payé par le professeur Vaust. Il l'aide dans le service de chef des travaux anatomiques, qu'il réunit à ses fonctions professorales, sans cumul de traitement.

ANNEXE N° 4.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ,

Vu l'art. 23 de la loi du 27 septembre 1835, fixant l'époque et la durée des vacances des universités de l'État ;

Considérant que MM. les étudiants prolongent, dans le courant de l'année, les congés nécessités par les *fêtes* ;

Voulant remédier à l'abus qui résulte de cette irrégularité ,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Outre les vacances ordinaires déterminées par la loi, les cours des universités de l'État vaqueront aux jours ci-après indiqués :

Les 1<sup>er</sup> et 2 de janvier,

L'après-midi du lundi et du mardi du *carnaval*,

Le matin du mercredi des *Cendres*,

Le jour de l'*Ascension de N.-S.*,

Le lundi de la *Pentecôte*,

Le jour de la *Fête-Dieu*,

Le 21 juillet, jour anniversaire de l'inauguration du Roi et de l'acceptation de la Constitution ,

Le 1<sup>er</sup> et 2 novembre, à la *Toussaint*,

Le 16 décembre, anniversaire de la naissance du Roi,

Les 25 et 26 décembre, jour de *Noël* et le lendemain.

ART. 2.

Les administrateurs-inspecteurs des universités de l'État, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 13 décembre 1839.

DE THÉUX.

## ANNEXE N° 5.

## STATISTIQUE du résultat des examens subis devant les jurys aux deux sessions de 1834.

DÉSIGNATION de l'établissement qui a fourni les sujets.	DÉSIGNATION DU GRADE.	ONT SATISFAIT.		DISTINCTION.		GRADE DISTINCTION.		LA PLUS GRANDE DISTINCTION.		ABSENTS.		ADJURÉS.		REJETÉS.		TOTAUX.		RAPPORT du nombre des examens à celui des admissions (1)	
		AVRIL.	SEPT.	AVRIL.	SEPT.	AVRIL.	SEPT.	AVRIL.	SEPT.	AVRIL.	SEPT.	AVRIL.	SEPT.	AVRIL.	SEPT.	AVRIL.	SEPT.		
Des élèves de l'université de Liège inscrits pour subir l'examen de	Épreuve préparatoire.....	2	3	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	2	5	0,333 <sup>(2)</sup>
	Candidature en philosophie et lettres...	3	5	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	»	»	»	5	7	0,800
	Doctorat en philosophie et lettres.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Candidature en droit.....	2	2	1	3	1	1	»	»	»	1	1	2	1	»	»	6	9	0,714
	Doctorat en droit.....	2	4	»	3	»	»	»	»	»	3	8	7	»	»	»	10	17	0,375
	Candidature en sciences naturelles.....	1	3	»	»	»	»	»	»	»	2	2	2	»	»	»	3	7	0,500
	Id. physiques et mathématiq.	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	2	»	»	»	»	2	2	0,333
	Doctorat en sciences.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Candidature en médecine.....	1	2	»	2	»	»	»	»	1	»	1	2	»	»	»	3	6	0,625
	1 <sup>er</sup> examen du doctorat en médecine....	1	3	3	»	1	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	4	6	0,800
	2 <sup>e</sup> id. id.....	4	3	1	2	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	5	7	0,909
	Doctorat en chirurgie.....	1	2	»	1	»	»	»	»	1	»	1	1	»	»	»	3	4	0,666
	Id. en accouchements.....	1	»	»	»	1	»	»	»	1	4	»	»	»	»	»	2	5	1,000
	Total de la session. {	Avril.....	18	5	1	»	5	15	1	45	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Septembre....	28	11	3	»	13	20	»	75	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Des élèves de l'université de Gand inscrits pour subir l'examen de	Épreuve préparatoire.....	4	3	»	»	»	»	»	»	1	1	1	»	»	»	5	5	0,777	
	Candidature en philosophie et lettres...	1	5	1	3	»	»	»	»	4	»	3	»	»	»	2	15	0,769	
	Doctorat en philosophie et lettres.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Candidature en droit.....	2	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	4	»	0,750	
	Doctorat en droit.....	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	2	»	0,500	
	Candidature en sciences naturelles.....	»	4	2	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	2	6	1,000	
	Id. physiques et mathématiq.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Doctorat en sciences.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Candidature en médecine.....	3	4	2	1	»	»	»	»	2	3	4	1	1	2	12	11	0,555	
	1 <sup>er</sup> examen de docteur en médecine....	»	3	»	2	»	2	»	»	1	»	»	»	»	»	»	8	»	1,000
	2 <sup>e</sup> id. id.....	1	»	»	3	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	3	1,000
	Doctorat en chirurgie.....	»	»	1	»	1	1	1	2	»	»	»	»	»	»	»	4	2	1,000
	Id. en accouchements.....	»	2	2	»	»	»	1	2	»	»	»	»	»	»	»	4	3	1,000
	Total de la session. {	Avril.....	12	8	2	1	6	6	2	37	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Septembre....	21	9	3	2	11	5	2	53	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	

(1) On n'a point fait entrer dans ce calcul le chiffre des récipiendaires, qui, étant inscrits pour subir l'examen, ne se sont pas présentés ou se sont retirés avant la fin. — Le jury n'a pu prendre de décision sur le mérite de l'examen de ceux-là.

(2) Les fractions décimales de cette colonne représentent le nombre d'admissions sur mille examens, sans avoir égard au degré de mérite.

DÉSIGNATION de l'établissement qui a fourni les sujets.	ONT SATISFAIT.		DISTINCTION.		GRANDE DISTINCTION.		LA PLUS GRANDE DISTINCTION.		ABSENTS.		AJOURNÉS.		REJETÉS.		TOTALS.		RAPPORT du nombre des examens à celui des administrés.	
	AVRIL.	SEPT.	AVRIL.	SEPT.	AVRIL.	SEPT.	AVRIL.	SEPT.	AVRIL.	SEPT.	AVRIL.	SEPT.	AVRIL.	SEPT.	AVRIL.	SEPT.		
Des élèves de l'université catholique de Louvain inscrits pour subir l'examen de																		
Épreuve préparatoire .....	14	16	»	»	»	»	»	»	4	3	»	2	1	1	19	22	0,882	
Candidature en philosophie et lettres...	7	8	»	2	1	1	»	»	3	3	2	6	»	»	13	20	0,703	
Doctorat en philosophie et lettres.....	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1,000	
Candidature en droit.....	3	2	1	4	1	3	»	2	»	4	4	3	»	1	9	19	0,666	
Doctorat en droit.....	3	6	1	4	»	1	»	»	»	1	»	3	»	»	4	15	0,833	
Candidature en sciences naturelles.....	3	12	3	»	»	»	»	»	3	4	6	5	»	4	15	25	0,545	
Id. physiques et mathématiq.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Doctorat en sciences.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Candidature en médecine.....	1	2	2	2	»	1	»	»	1	1	1	»	»	»	4	7	0,800	
1 <sup>er</sup> examen de doctorat en médecine...	»	1	2	1	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	2	6	1,000	
2 <sup>e</sup> id. id.....	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	1,000	
Doctorat en chirurgie.....	»	»	1	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	1	2	1,000	
Id. en accouchements.....	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1,000	
Total de la session. { Avril.....	32	10	2	»	»	»	»	10	13	1	68	»	»	»	»	»	0,751	
{ Septembre....	49	15	10	3	17	20	6	120	»	»	»	»	»	»	»	»		

Des élèves de l'université libre de Bruxelles inscrits pour subir l'examen de																		
Épreuve préparatoire .....	2	8	»	»	»	»	»	»	2	2	2	»	»	»	6	10	0,714	
Candidature en philosophie et lettres....	6	4	2	2	»	»	»	»	3	1	1	4	1	»	13	11	0,700	
Doctorat en philosophie et lettres.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Candidature en droit.....	2	1	»	1	»	»	»	»	»	2	6	»	1	4	9	0,307		
Doctorat en droit.....	1	»	»	»	1	»	»	3	1	3	»	»	»	2	7	0,333		
Candidature en sciences naturelles.....	1	3	»	»	»	»	»	»	1	»	2	»	4	3	0,570			
Id. physiques et mathématiq.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Doctorat en sciences.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Candidature en médecine.....	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	2	1,000		
1 <sup>er</sup> examen de doctorat en médecine...	3	2	»	»	1	1	»	»	1	»	»	»	»	»	5	3	0,875	
2 <sup>e</sup> id. id.....	»	3	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	3	2	1,000	
Doctorat en chirurgie.....	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	2	1,000		
Id. en accouchements.....	»	2	»	1	1	»	1	»	»	»	»	»	»	1	4	1,000		
Total de la session. { Avril.....	15	2	1	1	8	8	3	38	»	»	»	»	»	»	»	»	0,649	
{ Septembre....	23	5	2	1	6	15	1	53	»	»	»	»	»	»	»	»		

DÉSIGNATION de l'établissement qui a fourni les sujets.	ONT SATISFAIT.		DISTINCTION.		GRANDE DISTINCTION.		LA PLUS GRANDE DISTINCTION.		ABSENTS.		AJOURNÉS.		REJETÉS.		TOTAUX.		RAPPORT du nombre des examens à celui des admissions.	
	AVRIL.	SEPT.	AVRIL.	SEPT.	AVRIL.	SEPT.	AVRIL.	SEPT.	AVRIL.	SEPT.	AVRIL.	SEPT.	AVRIL.	SEPT.	AVRIL.	SEPT.		
Des récipiendaires ayant fait des études privées, inscrits pour subir l'examen de	Épreuve préparatoire .....	2	6	»	»	»	»	»	»	1	2	»	»	»	»	3	8	1,000
	Candidature en philosophie et lettres...	2	10	1	»	»	»	»	»	1	1	2	3	»	2	6	16	0,650
	Doctorat en philosophie et lettres.....	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1,000
	Candidature en droit.....	2	1	1	»	»	»	»	»	3	»	1	»	»	»	3	5	0,800
	Doctorat en droit.....	1	*2	»	»	»	»	»	»	1	1	1	»	»	»	2	4	0,600
	Candidature en sciences naturelles.....	»	3	»	»	»	»	»	»	3	»	1	»	1	»	8	»	0,600
	Id. physiques et mathématiq.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Doctorat en sciences.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Candidature en médecine.....	»	3	»	1	»	»	»	»	3	2	2	1	»	2	5	9	0,444
	1 <sup>er</sup> examen de docteur en médecine....	1	»	»	»	»	»	»	»	1	2	»	»	»	»	2	2	1,000
	2 <sup>e</sup> id. id.....	1	1	»	1	»	»	»	»	2	1	»	1	»	»	3	4	0,750
	Doctorat en chirurgie.....	»	»	»	2	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	2	1,000
	Id. en accouchements.....	1	*1	»	*1	1	»	*1	»	»	»	*2	»	»	»	2	5	0,714
	Total de la session. {	Avril.....	10	2	1	»	»	»	»	9	5	»	»	»	»	27	»	} 0,701
Septembre.....		28	4	1	»	»	»	»	15	10	»	»	»	»	64	»		

RÉCAPITULATION.	ONT SATISFAIT.		DISTINCTION.		GRANDE DISTINCTION.		LA PLUS GRANDE DISTINCTION.		ABSENTS.		AJOURNÉS.		REJETÉS.		TOTAUX.		RAPPORT du nombre des examens à celui des admissions.
	AVRIL.	SEPT.	AVRIL.	SEPT.	AVRIL.	SEPT.	AVRIL.	SEPT.	AVRIL.	SEPT.	AVRIL.	SEPT.	AVRIL.	SEPT.	AVRIL.	SEPT.	
Université de Gand.....	12	21	8	9	2	3	1	2	6	11	6	5	2	2	37	63	0,784
• de Liège.....	18	28	5	11	1	3	»	»	5	13	15	20	1	»	45	75	0,647
• catholique de Louvain.....	32	49	10	15	2	10	»	3	10	17	13	20	1	6	68	120	0,751
• libre de Bruxelles.....	15	23	2	5	1	2	1	1	8	6	8	15	3	1	38	53	0,649
Études privées.....	10	28	2	4	1	1	»	1	9	15	5	10	»	5	27	64	0,701

\* L'astérisque indique que dans le chiffre on a compris un étudiant de l'ancienne université de Louvain, avant 1835.

## ANNEXE N° 6.

ÉTAT GÉNÉRAL et détaillé de l'emploi des subsides, année 1839, dressé en conformité du § 2 de l'art. 30 de la loi du 27 septembre 1835, concernant l'enseignement supérieur.

( Budget du département de l'intérieur. — Chap. IV, art. 2. Universités, fr. 590,348 00. )

LETTERA.	N° D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES OBJETS DE DÉPENSES.	SOMMES DÉPENSÉES.
A.	1	Traitements du personnel administratif et enseignant des deux universités.....	441,778 10
	2	Ouvriers des jardins botaniques.....	6,000 00
	3	Subsides de voyages et indemnités diverses (1).....	2,800 00
			450,578 10
<b>BOURSES.</b>			
B.	1	Bourses d'études universitaires.....	24,000 00
	2	Id. pour voyager à l'étranger.....	12,000 00
	3	Médailles à décerner pour les concours.....	(Mémoire.)
			36,000 00
<b>MATÉRIEL.</b>			
C.	1	Le tiers du subside accordé aux trois naturalistes voyageant.	5,640 00
	2	Acquisitions extraordinaires faites au ministère (2).....	8,129 90
	3	Service ordinaire du matériel des deux universités.....	90,000 00
			103,769 90
		Total de la dépense, égal au crédit de l'art. 2.....	590,348 00

(1) a.	Subside de voyage à M. Burggraeve.....	1,000 00
b.	Indemnité de déplacement à M. Lamarle.....	1,000 00
c.	Subside pour acquisitions en Italie, à M. Roulez.....	800 00
		2,800 00

(2) a.	Machines achetées en Angleterre, par M. Morren.....	1,056 00
b.	Objets d'histoire naturelle, envoyés par M. Bové.....	886 00
c.	Autres objets acquis à Percy-Eral.....	776 98
d.	Pour quatre collections des monnaies du royaume.....	310 92
e.	Tabatière en or, offerte à M. Fox (a).....	1,100 00
f.	Pour les rayons de la bibliothèque de Liège.....	4,000 00
		8,129 90

(a) La tabatière dont il est question ci-dessus, litt. f, a été offerte à M. Fox, comme témoignage de reconnaissance du gouvernement, en retour d'une précieuse collection de minéraux de Cornouaille dont cet étranger avait fait présent aux universités de l'État.